

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 8 novembre 2010****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme D ILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme R EVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS)**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION**

Location et entretien des tenues de travail des agents de la restauration municipale et du restaurant du personnel - Marché passé entre la Ville et la société Initial Services Textiles : prorogation ; avenant n°1

Madame Dillenseger, au nom des commissions de la réussite éducative, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 21 mai 2007, le Conseil Municipal a décidé d'engager une procédure d'appel d'offres ouvert pour la prestation de location et d'entretien des tenues de travail des agents de la restauration municipale et du restaurant du personnel.

Le marché a été attribué à la société Initial Services Textiles. Passé sous forme de marché à bons de commandes, il était conclu pour une durée de trois ans. Il arrive à échéance le 31 décembre 2010.

Dernièrement, une étude a été lancée afin d'engager une recherche d'optimisation de la gestion des tenues de travail des personnels des autres services municipaux. Dans l'attente des conclusions de cette étude, il convient de proroger la validité du marché en cours jusqu'au 28 février 2011.

Les montants minimum et maximum de ce marché seront suffisants pour réaliser les prestations jusqu'à cette nouvelle date d'échéance.

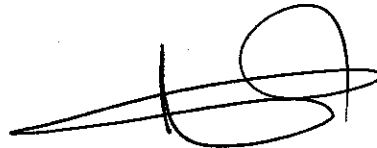
Afin de prendre en compte la prorogation envisagée, il est proposé l'établissement d'un avenant n°1 au marché 20070647 notifié le 29 octobre 2007 et conclu avec la société Initial Services Textiles.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la réussite éducative, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider de proroger la durée de validité du marché de location et d'entretien des tenues de travail des agents de la restauration municipale et du restaurant du personnel jusqu'au 28 février 2011 ;
- 2 - décider d'établir, à cet effet, un avenant n°1 au marché passé entre la Ville et la société Initial Services Textiles ;
- 3 - m'autoriser à signer cet avenant ainsi que tout acte à intervenir pour son exécution ;
- 4 - dire que les prestations seront financées sur les crédits ouverts au budget 2011 de la Ville.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

16 NOV. 2010



PUBLIÉ LE *17/11/2010*